

Image not found or type unknown



RESPONSABILITE D'UN ENFANT DE 16 ANS

Par **juju1208**, le **25/01/2009** à **15:35**

Bonjour

J'ai 16 ans , ma soeur qui a 24 ans va accoucher dans les jours qui suivent , elle aimerai que je reste chez elle pour qu le jour qu'elle accouche, je puisse garder sa premiere fille de 2 ans. Mon père s'entend mal avec, et il ne veut pas me donner sn autorisation par pretexte que vu que je suis mineur , si il arriv quelque chose a la petite , c'est lui qui prend tout.

Est ce vrai ?

Pourtant a 16ans on est responsable de ses actes . Non?

merci de me repondre